



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 23 juin 2021

ACHEMINEMENT DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

Mesures mises en place en Seine-Maritime

Des signalements de dysfonctionnements liés notamment à la qualité de l'acheminement de la propagande électorale du premier tour des élections régionales et départementales ont été faits auprès du Préfet de la Seine-Maritime.

En complément des mesures prises au plan national, le Préfet de la Seine-Maritime a pris les mesures suivantes en vue de prévenir l'apparition de telles difficultés à nouveau en amont du second tour. En effet, si des dispositions ont déjà été prises après chaque signalement pour apporter les réponses utiles en amont du premier tour, il est nécessaire de s'assurer, en vue du second tour de scrutin que des garanties supplémentaires soient apportées.

Pour cela, dans le département de la Seine-Maritime, les services de l'État ont mis en place les mesures suivantes :

- une supervision de la mise sous pli est assurée par la préfecture ;
- un suivi, via une cellule au sein de la préfecture, de la distribution de la propagande électorale sur tout le ressort départemental est activée à la préfecture, en lien direct avec les prestataires et les élus.

Dans le cadre de ce suivi, il a été demandé à la société ADREXO un retour sur les points suivants :

- leur organisation et leur plan de distribution,
- un reporting quotidien des écarts et des mesures prises pour corriger les écarts,

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- la mise en place d'une permanence le week-end prochain.

Cette organisation a pour objectif de permettre la mise en oeuvre des correctifs nécessaires consécutifs aux dysfonctionnements observés.

Enfin, il est rappelé que compte tenu du calendrier de l'entre deux tours, l'acheminement de **la propagande aura nécessairement lieu jusqu'au samedi après-midi 26 juin inclus**, quel que soit l'opérateur en charge de l'acheminement. Ainsi, les électeurs sont appelés à consulter leur boîte aux lettres jusqu'à ce moment-là.

Les électeurs peuvent également consulter les propagandes des candidats sur le site internet : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/>.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex